

49-3, loi Macron : un gouvernement au service des spéculateurs

49-3 : c'est le numéro de l'article de la Constitution de la V^e République qui permet à un gouvernement d'imposer une loi sans qu'elle soit votée.

49-3 : c'est l'arbitraire, le moyen utilisé par le gouvernement Hollande-Valls, rejeté par l'immense majorité, pour imposer la loi Macron. Une loi qui bloque le niveau des indemnités des travailleurs licenciés, qui s'attaque à soixante-dix articles du Code du travail, qui précarise plus encore les emplois précaires.

49-3 : c'est sa réponse aux centaines de milliers de travailleurs qui ont manifesté le 9 avril à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires pour le retrait du projet de loi Macron et du pacte de responsabilité.

49-3 : cette arme antidémocratique suscite l'enthousiasme du Medef. L'organisation patronale déclare : le gouvernement a fait « *le bon choix* » pour imposer une loi « *qui va globalement dans le bon sens* ».

49-3 : c'est un des moyens trouvés par le gouvernement Hollande-Valls pour satisfaire rapidement aux exigences de l'Union européenne qui, par exemple, avait récemment réclamé, entre autres, la suppression des « *seuils réglementaires prévus par le droit du travail et les réglementations comptables qui limitent la croissance des entreprises* ».

Pour ce gouvernement au service des capitalistes et des spéculateurs, pour ce gouvernement aux ordres de l'Union européenne, il faut utiliser à 100 % les institutions réactionnaires de la V^e République pour casser les hôpitaux, les collèges, le Code du travail, les conventions collectives.

Mais le 11 juin, 15 000 hospitaliers en grève ont manifesté pour exiger le retrait du plan Hirsch individualisant le temps de travail.

Devant la puissance de la grève Hirsch a dû retirer son plan.

Le rejet de ce gouvernement grandit. Comment le bloquer et défaire sa politique ? C'est ce dont ont débattu les militants ouvriers de toutes tendances dans la rencontre nationale organisée par le journal *Informations ouvrières*, organe du POI et tribune libre de la lutte des classes.

Prenez connaissance du débat dans *Informations ouvrières*.

Abonnez-vous pour l'été à *Informations ouvrières* !

Venez discuter de toutes ces questions dans les assemblées du POI.

Rejoignez le POI.

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant Je souhaite adhérer

Je souhaite être informé de la date et du lieu de la prochaine assemblée-débat organisée par le POI

Nom, prénom : Adresse :

..... Code postal : E-mail :

Bulletin à retourner à : Parti ouvrier indépendant 87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris